

Article 1 - Généralités

INFOMICR'HOME PARTICULIERS est une société de services à la personne agréée par l'état sous le n° 2006-1-18-008. Son activité consiste à assurer une assistance informatique et internet à domicile auprès des particuliers.

Une liste mise à jour régulièrement des interventions possibles ainsi que des tarifs applicables est disponible sur le site Internet d'INFOMICR'HOME PARTICULIERS, à l'adresse internet suivante : <http://www.infomicrhome.fr>.

Article 2 - Application des Conditions Générales de Vente

Toute intervention d'INFOMICR'HOME PARTICULIERS est soumise aux présentes conditions générales de vente. Toute acceptation par le CLIENT d'une offre commerciale d'INFOMICR'HOME PARTICULIERS emporte acceptation des présentes sans réserve ou restriction.

A cet effet, les présentes conditions générales de vente sont accessibles en ligne sur le site Internet de la société (<http://www.infomicrhome.fr>). Un exemplaire est adressé systématiquement par INFOMICR'HOME PARTICULIERS au CLIENT avec l'envoi d'un devis ou d'une proposition commerciale

Article 3 - Tarifs

Les tarifs des prestations s'entendent en euros TTC. Ils sont disponibles en ligne sur le site Internet d'INFOMICR'HOME PARTICULIERS et peuvent être révisés à la seule discrétion d'INFOMICR'HOME PARTICULIERS.

Pour les interventions soumises au tarif horaire, l'unité de temps indivisible est la demi-heure.

Chaque unité de temps entamée est due.

Le coût du déplacement est forfaitaire et inclus dans la première unité de temps facturée au CLIENT, ou dans le prix des forfaits le cas échéant.

Le prix correspond à une intervention effectuée dans les conditions normales et sur la base des informations communiquées par le CLIENT. Chaque travail supplémentaire ou nécessitant un outillage particuliers fera l'objet d'un devis à accepter, avant toute réalisation.

Les tarifs sont communiqués au CLIENT lors de la prise du rendez-vous et validé d'un commun accord entre le CLIENT et INFOMICR'HOME PARTICULIERS.

INFOMICR'HOME s'engage à ne pas facturer au CLIENT plus de 3 heures pour une même intervention sur un ordinateur. Cette clause ne s'appliquant que sur les interventions de type dépannage (matériel ou logiciel).

Article 4 - Devis préalable

Que ce soit à la demande du Client ou dès lors que le montant estimé de l'intervention toutes prestations et toutes taxes comprises est supérieur à 150 euros, INFOMICR'HOME PARTICULIERS fournira un devis à l'acceptation préalable du CLIENT. Ce devis sera adressé au CLIENT par courrier électronique ou par courrier postal.

En cas d'acceptation du devis par le CLIENT, ce dernier y mentionnera « bon pour accord » et le signera. Il le retournera ensuite à INFOMICR'HOME PARTICULIERS, soit par courrier, soit directement en mains propres lors de l'intervention.

Article 5 - Conditions de paiement

Le règlement par le CLIENT est fait directement au technicien INFOMICR'HOME PARTICULIERS, en globalité :

- après la fin de la prestation pour une intervention unique,
- après la fin de la première prestation dans le cas d'un service de type forfait nécessitant plusieurs interventions,
- lors de la souscription d'une formule libre

Les moyens de paiement acceptés par INFOMICR'HOME PARTICULIERS sont :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de INFOMICR'HOME PARTICULIERS
- Espèces
- CESU Préfinancé

La facture sera, soit remise en main propres au CLIENT à la fin de la prestation, soit envoyée au CLIENT, par courrier électronique ou postal, dans un délai maximum de 5 jours ouvrés après l'issue de la prestation.

Bien que le taux horaire des prestations ait été validé d'un commun accord entre le CLIENT et INFOMICR'HOME PARTICULIERS, le CLIENT a toute la liberté pour refuser le commencement de la prestation. Le cas échéant INFOMICR'HOME PARTICULIERS sera dans l'obligation de facturer au CLIENT un minimum forfaitaire d'une unité de temps telle que définie à l'article 3, non remboursable sous

quelque forme que ce soit et quelque soit le service auquel le CLIENT aurait souscrit.

INFOMICR'HOME PARTICULIERS s'engage en cas de surcoût imprévisible au préalable au commencement de la PRESTATION à en aviser le CLIENT qui peut alors décider d'interrompre la prestation. Le cas échéant, INFOMICR'HOME PARTICULIERS sera dans l'obligation de facturer la durée déjà réalisée de la prestation au taux horaire prévu.

Article 6 - Engagement liés à l'agrément

INFOMICR'HOME PARTICULIERS est une société de services à la personne agréée par l'état sous le n° 2006-1-18-008. A ce titre, elle s'engage à appliquer une TVA à 5,5% sur ses prestations et à fournir au CLIENT, avant le 31 janvier, une attestation fiscale annuelle récapitulant les prestations de services fournies l'année précédente.

Article 7 - Engagement du client

Le CLIENT s'engage à apporter sa collaboration à INFOMICR'HOME PARTICULIERS afin de permettre l'exécution des prestations de services et en particulier à :

- être présent lors de l'intervention,
- fournir à INFOMICR'HOME PARTICULIERS les informations et éléments indispensables à la bonne compréhension des problèmes posés,
- mettre à la disposition d'INFOMICR'HOME PARTICULIERS, pour les prestations que celui-ci réalise chez le client, les moyens nécessaires à leur exécution.

Le CLIENT garantit qu'il détient tous les droits nécessaires à l'utilisation des matériels, logiciels et données sur lesquels il souhaite l'intervention d'INFOMICR'HOME PARTICULIERS de manière à ce qu'INFOMICR'HOME PARTICULIERS ne soit ni inquiété ni recherché de quelque façon que ce soit.

Article 8 - Garantie

Le CLIENT est informé qu'une demande d'intervention par INFOMICR'HOME PARTICULIERS sur du matériel encore sous garantie entraîne une rupture de la garantie du constructeur auprès duquel le CLIENT a acquis ce matériel et à laquelle ne se substitue en aucun cas une garantie d'INFOMICR'HOME PARTICULIERS.

Article 9 - Loi informatique et liberté

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exerçable auprès de INFOMICR'HOME PARTICULIERS - Les Poteries - 18250 ACHERES.

INFOMICR'HOME PARTICULIERS s'engage à ne pas divulguer, sous quelque forme que ce soit, les informations nominatives du client stockées dans ses bases.

Article 10 - Responsabilité

INFOMICR'HOME PARTICULIERS déclare être assuré pour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution de la prestation par son personnel ou ses collaborateurs.

INFOMICR'HOME PARTICULIERS ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre de la détérioration ou destruction des fichiers, documents, données non sauvegardés par ses soins avant l'intervention.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, l'exécution des obligations découlant de la commande ou du contrat sera suspendue. Il appartient, dans ce cas, à la partie qui l'invoque d'en informer l'autre partie afin de déterminer d'un commun accord les suites à réserver à la commande ou au contrat.

Article 11 - Loi applicable

De convention expresse, le présent contrat sera gouverné par le droit français.

Ces termes et conditions ne doivent pas être interprétées comme limitant les droits statutaires du CLIENT et rien ne limite les droits statutaires du CLIENT en tant que consommateur.

Article 12 - Tribunal compétent

En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions est de la compétence exclusive du tribunal de Commerce de Bourges.